

Avec le soutien de :



## FORMATION

### ÉDUCATEURS SPORTIFS SPORT-SANTÉ NIVEAU 1

En collaboration avec le Comité Régional Olympique et Sportif et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France, le CDOS (Pierre-Philippe Bureau, président), et la DDCS de l'Essonne (Docteur Colette Nordmann), vous invitent à participer à la prochaine session de formation "Educateur sportif sport-santé de niveau 1".

Elle s'adresse aux éducateurs diplômés (diplôme d'Etat ou titre fédéral), et est accessible - pour apport de connaissances - aux bénévoles dirigeants diplômés des associations sportives, en fonction des places disponibles.

Chaque session se déroule en 2 temps :

- Formation à distance à partir de fichiers classés par thèmes (prévoir environ 20h de travail),
- En présentiel durant 2 journées (15h au total).

Cette formation permettra aux participants dont l'évaluation est satisfaisante d'obtenir une **attestation d'assiduité et de réussite, et au club et à l'activité encadrée d'être référencés sur le site [lasanteparlesport.fr](http://lasanteparlesport.fr)**

*En outre, il conviendra pour les éducateurs diplômés fédéraux (non-diplômés d'Etat) de se rapprocher de leur fédération respective pour la question de la reconnaissance de la formation pour l'encadrement d'activités entrant dans le champ du « sport-santé », les fédérations étant décisionnaires pour avaliser toute validation.*

Session des 11 et 12 octobre 2019 :

**Le vendredi 11 octobre à MENECY,**

Salle de réunion - Maison Départementale des Comités Sportifs,  
62bis Boulevard Charles de Gaulle.

**Le samedi 12 octobre à BURES SUR YVETTE,**

Salle jaune - « la Grande maison », 69 rue Charles de Gaulle.

**Frais de formation : 50€ à verser au moment de l'inscription**

Le règlement des frais de formation **par chèque à l'ordre du CDOS Essonne**  
**ou par virement** (RIB fourni sur demande) **valide l'inscription.**

Remboursement possible en cas d'annulation plus de 15 jours avant l'échéance,  
puis avec retenue de 50% si désistement tardif.

T.S.V.P 🐾

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE**

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENECY  
Tél. 01.60.78.27.58 ✦ [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com) ✦ <http://essonne.franceolympique.com>  
SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474



# Programme sommaire

## Jour 1 :

- Questions quizz sous forme de questionnaire à choix multiples (évaluation initiale),
- Présentation et pratique de Tests pour l'évaluation de l'état de forme avec matériel spécifique,
- Données sur la motivation des pratiquants,
- Présentation du projet personnel d'activité sport-santé (à rédiger sur une à deux pages et à remettre aux formateurs avant le présentiel),
- Sécurisation des pratiques.

## Jour 2 :

- Réponses aux questions suite à l'étude des fichiers de formation transmis,
- Simulation de Parcours de santé selon certaines situations et pathologies chroniques sous forme de jeu de rôles,
- Ateliers d'APS pour différentes populations cibles en prévention primaire et tertiaire,
- Evaluation finale sous forme de QCM.

Dès votre inscription, vous serez destinataire des documents où les contenus de formations sont regroupés par thèmes et notions essentielles à connaître. A partir de leur consultation, il vous sera demandé de transmettre vos éventuelles questions **sur les sujets que vous souhaiteriez voir approfondir** pour préparer au mieux les 2 jours en présentiel.

### Pré-requis :

Nous insistons sur la nécessité d'un investissement conséquent pour le travail sur les contenus théoriques, indispensable pour une **prise en charge efficiente des pratiquants aux profils spécifiques orientés sur avis médical.**

De plus, une activité d'encadrement sportif régulière doublée **d'un projet en direction de public(s) « sport-santé »** est nécessaire pour satisfaire aux critères de validation, ainsi que **l'attestation de réussite ou recyclage PSC1 de moins de 3 ans.**

Enfin, la formation validée à elle seule (sans autre titre fédéral ou d'Etat) ne donne pas les prérogatives d'encadrement en APS.

**Chaque participant amènera les deux repas de midi pris sur place.**

Un échange sera instauré à partir de la composition nutritionnelle de ces déjeuners.

### Matériel à prévoir pour les 2 jours de présentiel :

- tenue de sport
- eau
- matériel d'écriture.

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY  
Tél. 01.60.78.27.58 ✦ [essonne@franceolympique.com](mailto:essonne@franceolympique.com) ✦ <http://essonne.franceolympique.com>  
SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474

